

SKI DU MERCREDI

La Mairie propose aux enfants de la commune de continuer à goûter aux joies de la neige et de la glisse, de partager de bons moments entre copains, en s'initiant ou en se perfectionnant dans la pratique du ski ou du surf/snowboard. Le but est que chacun trouve du plaisir tout en évoluant à son niveau dans une ambiance amicale et sportive. **L'activité est financée par la cotisation des parents et par une participation de la Mairie.**

PUBLIC CONCERNÉ : les enfants domiciliés à Vaulnaveys-le-Haut dont l'âge minimum correspond à une scolarisation en école élémentaire (minimum 6 ans). Les activités s'adressent aussi aux collégiens et aux lycéens. Attention, pour le surf, les enfants doivent être nés avant 2016 et l'activité surf est maintenue sous réserve d'un nombre de participants suffisant.

PROGRAMME : 7 sorties sont organisées le mercredi après-midi à Chamrousse. Ces sorties sont encadrées par des moniteurs E.S.F. (Ecole de Ski Français) secondés par des parents bénévoles. Les séances durent 2h30.

CALENDRIER PRÉVISIONNEL :

15, 22, 29 janvier / 5 février / 12, 19, 26 mars 2025

TARIFS SKI DU MERCREDI : pour les sept sorties (transport en car, activité avec encadrement), nous vous proposons le tarif dégressif suivant :

Premier enfant : **180 €** / Deuxième enfant : **170 €** / Troisième enfant : **165 €**

La Mairie prend en charge l'organisation et le coût des forfaits est inclus dans le tarif. Pour les enfants détenteurs d'un forfait saison un abattement de **25,00 €** sera appliqué sur les tarifs ci-dessus.

En cas d'absence et pour la bonne gestion de l'activité merci d'avertir la mairie au 04 76 89 18 05 ou par mail à accueil@vaulnaveys-le-haut.fr

Les inscriptions sont limitées à 70 ; les inscriptions supplémentaires seront portées sur une liste d'attente.

MODALITÉS D'INSCRIPTION : toutes les inscriptions devront être effectuées avant le **vendredi 29 novembre 2024** auprès du secrétariat de Mairie. Une permanence sera assurée en Mairie **le mardi 19 novembre de 17h30 à 19h00** (se munir du carnet de santé, d'une attestation d'assurance, d'un certificat médical, d'une photo, d'un justificatif de domicile, du règlement et du forfait saison pour les enfants qui en possèdent un).